



CONVENTION ACADEMIQUE

5 Octobre 2001

Entre les soussignés :

 **ACADEMIE DE RENNES**

représentée par Monsieur Marc DEBÈNE, Recteur

ci-après dénommée «l'académie de Rennes»,

d'une part, et

 **FRANCE TELECOM**

représentée par

Monsieur Christian LE CORNEC, Directeur régional de France Telecom

ci-après dénommée «la direction régionale France Télécom »

d'autre part.

SOMMAIRE

| | |
|---|--------|
| PREAMBULE..... | page 1 |
| AXES DU PARTENARIAT | page 2 |
| MISE EN OEUVRE ET DUREE DE LA CONVENTION ACADEMIQUE | page 5 |
| ANNEXE 1 | page 8 |
| ANNEXE 2 | page 9 |

PREAMBULE

La mutation rapide des techniques et des organisations qui caractérise notre époque s'accompagne de changements dans les profils d'emploi qui modifient profondément la carte des métiers. Il en résulte que les contenus de formation initiale, continue, d'adaptation à l'emploi doivent être renouvelés en permanence sous l'influence de ces modifications.

L'Education Nationale, l'Enseignement Supérieur et la Recherche ont durant ces dernières années, développé une coopération avec les entreprises et diversifié les diplômes des filières techniques et professionnelles. Quant aux entreprises, elles ont favorisé la création et le déploiement des formations en alternance sans relâcher leur effort en matière de formation continue. Des progrès ont ainsi été réalisés permettant de mieux répondre aux besoins de qualifications nouvelles.

Pour y contribuer, depuis de nombreuses années France Télécom entretient et développe des relations avec le monde de l'éducation.

Afin de progresser et préparer demain, il est apparu indispensable à France Télécom et au Ministère de l'Education Nationale, d'apporter à ces relations de fond, une dimension de concertation à l'échelon national entre les responsables du système éducatif et de l'entreprise.

Dans ce contexte l'académie de Rennes et la direction régionale France Télécom viennent de créer leur propre outil de dialogue, d'organiser leurs échanges de manière permanente, d'associer leurs initiatives et leurs moyens pour favoriser le développement de leurs relations avec le système éducatif local qui s'apprécient déjà sur une collaboration diversifiée.

AXES DU PARTENARIAT

1 - Evolutions des métiers, des compétences et des formations

La direction régionale France Télécom et l'académie de Rennes s'efforceront de développer leur collaboration en vue d'analyser sur le plan quantitatif et qualitatif les métiers exercés sur le territoire de la direction régionale et d'étudier leurs évolutions.

Les partenaires définiront en commun les études et enquêtes à réaliser dans le cadre de l'adaptation des formations aux besoins de qualification suscités par les évolutions économiques, technologiques et organisationnelles.

Ces études pourraient nourrir la réflexion des groupes de travail chargés de l'élaboration du schéma des formations de l'académie de Rennes et s'appuyer éventuellement sur les études des métiers réalisés par France Télécom.

L'académie de Rennes informera la direction régionale de France Télécom de l'évolution des diplômes, des formations et des structures pédagogiques de l'académie.

2 - Information et orientation des jeunes

La direction régionale France Télécom et l'académie de Rennes accorderont une importance particulière à la réalisation d'actions communes, visant à faciliter le projet professionnel des jeunes.

A cet effet, les partenaires contribueront à l'information des jeunes, des conseillers d'orientation psychologues, des professeurs principaux de collèges et de lycées de l'académie, des représentants de parents d'élèves par :

- la diffusion de supports d'information sur les métiers des télécommunications (techniques et commerciaux),
- le témoignage des services de France Télécom dans des manifestations d'information des jeunes organisées par l'académie de Rennes afin de les aider à construire leur projet professionnel,
- La participation de représentants de la profession à des conférences et à des actions d'information dans les collèges, les lycées, les établissements de l'enseignement supérieur.

3 - Formation

3.1 Formation des jeunes

Les deux parties rappellent leur volonté d'accroître l'efficacité de la formation professionnelle par :

- L'accueil de jeunes en stages ou en formation dans le respect de leurs disponibilités d'accueil, des référentiels des diplômes et des objectifs de formation négociés avec les équipes pédagogiques et du secteur des télécommunications.
- la participation d'experts de la direction régionale de France Télécom dans des actions d'information ou de formation de jeunes préparant un baccalauréat professionnel, un brevet de technicien supérieur, un diplôme universitaire de technologie, un diplôme de l'enseignement supérieur,
- la mise en place de formations d'adaptation à l'emploi dans le cadre de contrats d'adaptation, de qualification et de formations complémentaires d'initiative locale compte tenu des besoins de la direction régionale France Télécom.

3.2 Formation des personnels de l'Education nationale

Le groupe de pilotage identifiera des opportunités et recherchera des modalités de coopération et de formation réciproque des personnels de l'Education nationale : élaboration en commun et mise au point de nouveaux dispositifs de formation, notamment en ce qui concerne la formation individualisée ouverte à distance.

La direction régionale de France Télécom fera connaître à l'académie de Rennes et aux établissements concernés les contenus, dates et lieux des stages d'information et de formation de courte durée organisés par la marque (Inscription au Plan Académique des Formations).

Cette politique permettra un complément de formation ou de mise à jour des compétences professionnelles des équipes éducatives.

3.3 Formation des personnels de l'entreprise

L'académie de Rennes favorisera à la demande de la direction régionale France Télécom :

- L'accueil de salariés dans le cadre des formations "de base" pilotées par la délégation académique de formation continue,
- la validation des acquis professionnels des salariés.

4 - Ingénierie de la formation

Les signataires définiront des axes de coopération éducative correspondant aux besoins de qualification des scolaires ou salariés par :

- l'élaboration commune et la mise au point de nouveaux dispositifs de formation,
- l'étude et la réalisation de maquettes didactiques, de documents audiovisuels, pédagogiques, de bancs d'essais, d'études...

5 - Coopérations diverses

L'académie de Rennes favorisera les contacts nécessaires entre les partenaires de la direction régionale France Télécom pour aider au recrutement de jeunes diplômés recherchés par les établissements implantés sur la direction régionale France Télécom de Rennes.

Avec le concours de la marque, l'entreprise contribuera :

- à l'attribution de matériels et de documentation pédagogique dans les établissements de formation qui en exprimeront le besoin,
- à l'aide de la taxe d'apprentissage à la mise en place d'actions académiques définies en partenariat.

L'académie de Rennes incitera les établissements concernés à mettre à la disposition, dans le cadre de leurs disponibilités, leurs matériels et installations qui pourraient favoriser des transferts de technologie et des contacts entre les équipes éducatives et France Télécom.

Pour toute coopération ne relevant pas du champ de l'enseignement secondaire, Monsieur le Recteur apportera son concours pour faciliter les contacts avec les représentants de l'enseignement supérieur.

MISE EN OEUVRE ET DUREE DE LA CONVENTION ACADEMIQUE

La présente convention constitue le cadre de référence dans lequel s'inscriront les actions menées en partenariat par la direction France Télécom et l'académie de Rennes.

La mise en œuvre de la présente convention académique pourra donner lieu à des conventions locales sous forme d'avenants à la présente entre des établissements de la direction régionale France Télécom et des établissements scolaires locaux.

Un groupe de pilotage, composé de représentants de chacune des parties signataires de la présente et des accords annexés, animera et suivra l'exécution de la convention académique.

1 - Composition et missions du groupe de pilotage

Le directeur de la direction régionale France Télécom confie au responsable de la formation et du développement des ressources humaines de la direction régionale, la coordination de l'application de cette convention et de ses avenants. Les avenants préciseront les activités à conduire en terme d'objectifs, de modalités, de durée, de suivi et d'évaluation.

Le Recteur d'académie confie l'animation et l'exécution de la présente convention académique à un groupe de pilotage composé (voir annexe 1) :

- ◆ du délégué académique aux enseignements techniques,
- ◆ du délégué académique à la formation continue,
- ◆ du chef du service académique d'information et d'orientation,
- ◆ du délégué académique pour la formation des personnels et l'innovation,
- ◆ de deux représentants des corps d'inspection.

Pour le compte de la direction régionale France Télécom, le responsable de la formation et du développement des ressources humaines ou ses représentants (voir annexe 2) :

- ◆ participeront aux différentes réunions organisées pour l'animation et l'exécution de la présente convention académique,
- ◆ contribueront à l'élaboration des différents avenants avec le groupe de pilotage de l'académie de Rennes et/ou avec les établissements d'enseignement concernés,
- ◆ assureront la cohérence, la coordination et le suivi de cette convention et de ses avenants avec les coordinateurs académiques,
- ◆ rendront compte au directeur de la direction régionale France Télécom du suivi général des activités du partenariat.

Pour le compte de l'académie de Rennes, Monsieur le délégué académique aux enseignements techniques sera plus spécialement chargé de la liaison entre l'académie de Rennes et la direction régionale France Télécom.

A ce titre, il sera destinataire d'un exemplaire de chaque avenant au moment de sa conclusion.

2 - Suivi et bilan des activités du plan de partenariat ; élaboration du plan de partenariat

Les représentants des parties signataires de la convention se réuniront une fois par an, aux environs du mois de mai, pour effectuer le suivi des actions en cours, faire le point sur la collaboration effective entre les partenaires.

A cette occasion un bilan annuel sera dressé et accompagné d'un plan de partenariat formalisé pour l'année à venir. Les deux documents feront l'objet d'une diffusion large auprès des parties concernées par la présente convention.

Le bilan devra être aussi équilibré que possible pour l'académie de Rennes et la direction régionale France Télécom, la réciprocité étant la règle de base de la présente convention et des avenants qui lui seront apportés.

3 - Confidentialité

Les informations recueillies dans les établissements de la direction régionale France Télécom à l'occasion de la mise en œuvre de la présente convention académique auront un caractère confidentiel.

Le rectorat de l'académie de Rennes s'oblige à en avertir ses personnels. L'utilisation de ces informations en dehors du présent accord de partenariat régional ne peut intervenir sans le consentement express des parties intéressées.

Les stagiaires et les enseignants seront, en permanence, tenus au secret professionnel concernant toute information à caractère confidentiel qu'ils seraient amenés à connaître à l'occasion de leur présence dans les établissements.

4 - Les personnels

Les personnels de la direction France Télécom et du système éducatif oeuvrant dans le cadre de la présente convention seront toujours salariés de leur employeur et leur protection sociale assurée selon les règles habituelles à chacun.

Pendant toute la durée de la convention ou de ses avenants, les intéressés seront soumis au règlement intérieur des établissements qui les accueillent.

5 – Communication

Les expériences novatrices et le travail de fond des partenaires seront valorisés par des actions concertées auprès des médias et par l'utilisation des moyens de communication propres aux partenaires.

Les cosignataires se tiendront informés des projets d'opérations pouvant entrer dans le champ de cette convention ou de tous dispositifs nouveaux pouvant faire l'objet d'avenants.

7 – Litiges

Les cosignataires s'engagent à se réunir, si un litige sérieux survenait, et à en examiner attentivement tous les termes, avant d'avoir recours à la procédure de résiliation.

8 - Durée

La présente convention prend effet à la date de la signature et est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Elle pourra conduire à d'autres formes de collaboration que celles prévues, les principes généraux n'étant pas modifiés pour autant.

Elle peut être dénoncée ou modifiée par un avenant à la demande de l'une ou de l'autre des parties. Cependant, en cas de dénonciation ou résiliation, un préavis de quatre mois sera respecté. Toutes les actions déterminées pour l'année scolaire en cours seront menées à leur terme pour ne pas pénaliser les élèves et les étudiants.

Fait à Rennes, le 5 octobre 2001

Le recteur de l'académie de Rennes

Le directeur régional de France Télécom

Marc DEBÈNE

Christian LE CORNEC

ANNEXE 1

CONTACTS AVEC LE RECTORAT

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE RENNES

96 rue d'Antrain - CS 34415
35044 RENNES Cedex
Tél : 02 23 21 77 77
Fax : 02 99 23 21 73 05

| | |
|---|-----------------------|
| Le Recteur | Tél : 02 23 21 73 00 |
| Le Délégué académique aux enseignements techniques | Tél : 02 99 25 78 41 |
| Le Délégué académique à la formation continue | Tél : 02 99 25 11 63 |
| Le Chef du service académique d'information et d'orientation | Tél : 02 99 25 11 11 |
| Le Délégué académique pour la formation des personnels et l'innovation | Tél : 02 99 84 82 35 |
| Inspecteur en "Economie-gestion" Monsieur HUREAU | Tél. : 02 23 21 74 40 |
| Inspecteur en "Sciences et Techniques Industrielles" Monsieur LASSALLE | Tél. : 02 23 21 74 42 |

ANNEXE 2

CONTACTS AVEC FRANCE TELECOM

France Télécom - Direction Régionale de Rennes

2, rue de la Mabilais

Tél: 02.99.01.11.11

Fax: 02.99.01.49.17

Directeur

Christian LE CORNEC

Tél : 02.99.01.46.92

Directeur de la Communication

Marie-Christine ALABEDRA

Tél : 02.99.01.57.77

Directeur des Ressources Humaines

Yvon BELLON

Tél : 02.99.01.46.64

Autres contacts :

Responsable du département pilotage de l'emploi

Roger LE NOURS

Tél : 02.99.01.47.45

Coordonnateur Internet - Secteur Education

François LECLERC

Tél : 02.99.01.44.39

Coordonnateur Collectivités Locales

Jacques PENNANEAC'H

Tél : 02.99.01.47.77

